



Le 26 janvier 2018

Décrypt-inFO

Agenda « social » 2017/2019

Un paravent pour cacher ce qui se trame en arrière cuisine !

De quoi parle-t-on ?

Hasard du calendrier, **c'est à la veille de l'annonce de l'abandon du projet de Notre Dame des Landes que Nicolas Hulot trouvait enfin un stylo pour signer conjointement avec Jacques Mézard l'agenda social de leurs ministères.** Un document consultable [ici](#) dont le brouillon a du rester en sommeil durant de longs mois dans un parapheur, suite à une première présentation aux organisations syndicales dès l'été dernier. **S'engager le 16 janvier 2018 sur un bilan social 2017-2019 illustre bien le niveau de priorité accordé aux questions sociales par nos ministres.** Ministres par ailleurs invisibles pour assumer leurs propositions dans le cadre d'Action Publique 2022 !

Ce qui se passe vraiment en arrière cuisine...

- **Une potion amère pour l'ensemble des fonctionnaires** (rétablissement du jour de carence, report des quelques améliorations de grilles indiciaires consenties pour faire avaler la potion amère PPCR, blocage du pouvoir d'achat via mise en place de l'indemnité à peine compensatrice de la hausse de la CSG, blocage du point d'indice)
- **La déferlante « démolition publique 2022 »** qui fait déjà des victimes (Cerema, Météo-France et IGN) avant généralisation à l'ensemble des missions et services de nos ministères « non prioritaire », voire « optionnels »
- **Une DRH de nos ministères qui œuvre activement pour casser la gestion égalitaire et transparente des carrières et mobilités** en affaiblissant et en contournant et dénaturant les CAP, et **qui gaspille toute latitude allant dans l'intérêt des agents...y compris en rendant massivement de la masse salariale au Budget !**

Définitions possibles d'un agenda social : les ministres ont fait leur choix !

« Plan d'actions concrètes couvrant l'ensemble des problématiques sociales, au bénéfice des agents et assorties de moyens et d'engagements politiques forts »



« Poudre aux yeux pour détourner l'attention des vraies questions sociales, et d'afficher un soi-disant engagement des ministres envers les agents »



Zoom sur une coquille aux 3/4 vide d'engagements et de moyens, à moitié pleine de sous-entendus dangereux...

Des têtes de chapitre tentant maladroitement de donner le change aux préoccupations portées par FO...ne parvenant pas à faire illusion :

1- Conditions de travail et action sociale

Prise en compte de la pénibilité et traçabilité de l'exposition à l'amiante : un serpent de mer ?
Quid des Établissements publics ? Quid de la prise en compte de du travail posté à Météo-France ? **Une action inscrite pour couvrir les manquements passés de l'employeur à ses obligations sur le sujet !**

Accidentologie/prévention des risques et gestion des situations individuelles : **quelle crédibilité vus les impacts sur les déplacements induits par la Réforme Territoriale sur les DREAL ou des suppressions d'antennes en DDT**, ou ceux à venir pour nombre de sites d'implantations de nos services et établissement via « démolition Publique 2022 »?



Référencement des mutuelles : au vu du contexte interministériel, objectif clair d'exclure les mutuelles « historiques » et d'alimenter les assurances en crédits publics et clients captifs! **Un chantier dogmatique lancé contre l'avis majoritaire des OS...**

Conditions de travail et temps de travail : **rien de concret**, et quelle volonté/marge de manœuvre réelle du ministère sur le droit à la déconnexion que FO revendique?



2- Projets de corps (nota : là où l'on parle de corps...enfin pas de tous!)

Personnels d'exploitation des travaux publics de l'État : adaptation du corps à la mise en œuvre du PPCR : en quoi cela répond(ra)it à la question posée? Pourquoi ce serait au corps de s'adapter à PPCR? **Et de toute façon, quelle marge de manœuvre du ministère ?**

Ouvriers de parc et ateliers : évolution statutaire : un serpent de mer ? Joug affiché DGAFP/Budget, **aucune ambition globale, affichage presque explicite d'une mise en extinction?**

Evolution de la filière technique pour relever le défi de la transition écologique(ITPE/TSDD/TE/ATE) : **FO a obtenu que ce chantier porte sur l'ensemble de la filière technique.** Mais l'administration est-elle capable de faire de la prospective sur les missions pour l'ensemble de la filière technique? Sans mise en œuvre de moyens exceptionnels pour conduire ce chantier, **repartira-t-on pour une opération « enfumage » avec rien au bout sauf une trahison de ministre comme sur PPCR/Ingénieurs ?** Et pendant ce temps là les réductions d'effectifs et de missions se poursuivent, les modalités de gestion sont harmonisées par le bas, les listes B/B+ sont fusionnées sans concertation (préfigurant celle des A/A+), les tentatives se multiplient pour réduire le rôle des CAP à des chambres d'enregistrement.

Aborder cette question uniquement par le prisme des « modalités de recrutement, de l'organisation de la formation et de la définition des parcours professionnels », **sans au préalable définir une vision pour le ministère sur ses enjeux techniques stratégiques et sur ses besoins nouveaux éventuels** pour y répondre, c'est placer la charrue avant les bœufs et **cela sent la préparation en sous marin de l'explosion de toute gestion pour s'attaquer sans le dire aux statuts particuliers.**

Nota : les corps cités n'ont pas forcément de garantie de bénéficier d'un quelconque gain (voire pourraient être victimes d'effets co-latéraux sous-tendus)...**mais les autres apprécieront d'être passés sous silence** (notamment tous ceux subissant aussi les effets induits par le duo PPCR/RIFSEEP !). Et rien sur la poursuite des plans de requalification...un silence qui en dit beaucoup ?

FO réaffirme par ailleurs ses **revendications pour les corps de la filière administrative, les corps des officiers de port/officiers de port adjoints, les chargés et directeurs de recherche, ainsi que les corps d'établissement (Météo-France, IGN et DGAC), ainsi qu'en matière de déprécarisation.**

Zoom sur une coquille aux 3/4 vide d'engagements et de moyens, à moitié pleine de sous-entendus dangereux...

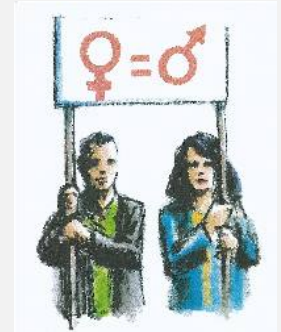
3- Opérateurs :

Sortie du décret liste dérogatoire des établissements publics de l'environnement : gestion des conséquences en matière de recrutement et de gestion des personnels : rien sur les passerelles EP/Ministère et inversement ! Et juste une action pour couvrir les besoins de l'administration...

Nota : et les autres EP alors ? Pour FO, l'agenda social doit couvrir l'ensemble du périmètre des agents relevant du périmètre du CTM, hors DGAC pour laquelle FO demande la poursuite de la mise en œuvre du protocole social qui couvre la période 2016/2019.

4- Autres chantiers transversaux :

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations : Quelle crédibilité de l'administration au vu du bilan des actions de la charte 2014/2017 ? **Quelle volonté réelle au-delà des affichages et effets de modes, quand le ministère refuse de revoir ses modalités de gestion du RIFSEEP en cas de mobilité (les pires du paysage interministériel!), réduit ses crédits dédiés à l'action sociale,...**



formation professionnelle



Mise en place d'une stratégie ministérielle de développement des compétences et de formation professionnelle : Former c'est stratégique...**mais reste à fixer un cap pérenne pour les missions et moyens.** La seule action mise en avant est la formation à distance (pour faire des économies uniquement?). **La stratégie ministérielle sera mise sous le joug du schéma directeur interministériel de formation...lui-même destiné à répondre aux seuls objectifs de « démolition publique 2022 ».** Quelles marges de manœuvre ministérielles là aussi ? On ne peut pas parler de formation sans parler établissements de formation/écoles : **FO réaffirme sa demande d'une stratégie pour les écoles ministérielles et réaffirme son opposition à toute remise en cause du caractère ministériel des CVRH.**

Organisation des élections professionnelles 2018 : nous voilà rassurés, la DRH a identifié qu'il y avait des élections cette année ! L'inclure dans cet « agenda social » en dit long sur la portée de l'exercice...**plus la feuille de route de la DRH qu'une quelconque préoccupation sociale des ministres !**



Derrière de l'affichage, une réalité sociale ministérielle inédite...

On en arriverait à souhaiter que notre DRH arrive enfin à toucher le fond !

- Les corps ayant basculé au RIFSEEP traités de la pire des manières dans le concert interministériel (même si FO obtient des avancées pied à pied!)
- Pour ceux ayant basculé au RIFSEEP en 2017, aucune modalité de gestion arrêtée ni concertée (Chargés/Directeurs de recherche, corps techniques de Météo-France, Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement...)
- Les corps techniques soumis à l'ISS qui ne savent pas quel est leur régime indemnitaire en 2018
- Des CAP promo réunies sans disposer des taux de promotions
- Des promotions prononcées sur des grades ne disposant d'aucun régime indemnitaire
- Des intégrations imposées, sans texte, à des agents sans être capable de leur indiquer quel sera leur régime indemnitaire (inspecteurs des affaires maritimes dans le corps des ITPE)
- Des textes de correction des effets délétères de PPCR non-parus
- Des agents dans l'impossibilité de donner suite à des promotions en raison des effets la suppression d'un cycle de mobilité
- Des instances de dialogue social ministérielles (CTM et CHSCT-M) qui ne sont plus que l'ombre d'elles-mêmes

Un ministère qui, non content d'être le champion de la saignée en effectifs, aurait réussi (par incompétence ou par calcul ?) à rendre 16 M d'Euros de masse salariale sur l'exercice 2017 :

Soit 400 euros par agent sous plafond d'emploi du ministère !

MTES=Ministère de la Trahison Érigée en Système ?

Aucun moyen, si peu d'ambition, aucun gain palpable pour les agents, des impasses majeures...

Non cet agenda n'est ni social, ni partagé !

FO se battra pour la prise en compte dans le cadre de son exécution (et au-delà!) de ses revendications au bénéfice de l'ensemble des agents y compris au sein des Établissements Publics.

FO s'opposera à ce que les effets induits par les décisions à venir d'Action Publique 2022 ne soient maquillées dans une prochaine livrée (telle qu'annoncée par les ministres)

